



Marigny Initiatives



SEPTEMBRE 2011
Numéro 172



Madame Coulon et son équipe
pédagogique le jour de la rentrée
des classes.

De gauche à droite :

Mme HIRAULT, Mme HAMELIN, M. BACHELIER, Mme COULON (Directrice), Mme LEMONNIER, Mme LAMY, Mme LANDAIS, Mme VERRON, Mme YAUSSAH, Mme ORANGE, Mme POUPARD, Mme FAION, M. TARTAR, Mlle GERVAISE et M. HERAUVILLE. Absente sur la photo : Mme ANNE.



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h 30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél : 02.33.77.28.30.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h, mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2011 (sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de 18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Pose, ouverture, fermeture : 02.33.19.42.60.

Facturation, dépannage : 08.10.05.00.49.

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Relais assistance maternelle

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :

Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.



Séance du 14 septembre 2011

SYMPEC : adhésion au syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans le département de la Manche.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il est envisagé de créer un syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans le département de la Manche.

Lors de sa réunion du 7 juillet 2011, le comité du S.Y.M.P.E.C a émis un avis favorable à l'adhésion à cette structure.

Cette adhésion nécessite l'accord des collectivités membres du S.Y.M.P.E.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le S.Y.M.P.E.C à adhérer à ce syndicat.

L'an deux mille onze, le quatorze septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

BRIGNOT Bernard, HE-ROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, ROBIOLLE Daniel, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, LOUCHE Jérôme, BESSON Huguette.

Absents excusés :

GENET Philippe, TURGIS Pierre, BOUCHER Patrice, HEUGUET Cédric.

Pouvoir : M BOUCHER Patrice donne pouvoir à M LOUCHE Jérôme.

Secrétaire de séance :

Jérôme LOUCHE.

VISIO-RELAIS : convention Manche Numérique/Commune .

La commune dispose d'un visio-relais gratuit de service public.

Le bureau syndical de Manche Numérique considérant le nombre grandissant de partenaires (collectivités et offreurs de services) a décidé la mise en place d'un cadre pour le projet visio-relais sous forme d'une convention qui a pour objet de déterminer les engagements et les missions de chacun des acteurs de

ce projet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre Manche Numérique et la commune de Marigny.

Le visio-relais permet la mise en relation avec un interlocuteur de nombreux services : CAF, CPAM, tribunal de grande instance...

Il permet aussi d'accéder à de nombreux sites internet : pôle emploi, createk (création d'entreprise).

Il est accessible à tous aux heures d'ouverture de la mairie. Les secrétaires de la mairie sont disponibles pour aider lors de la première utilisation.



PERSONNEL : recours au service de remplacement du Centre de Gestion.

La mise à disposition d'un agent non titulaire recruté par le centre de gestion nécessite l'établissement d'une convention pour chaque période d'emploi.

Par mesure de simplification, il est possible d'établir une seule convention permettant de recourir au service de remplacement géré par le Centre de Gestion autant de fois que nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le projet de convention d'utilisation du service de rempla-

cement, géré par le Centre de Gestion de la Manche et proposé par celui-ci,

autorise Monsieur le Maire

- à faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Manche chaque fois que les besoins temporaires de recrutement le justifient et dans la limite des crédits disponibles au budget.

- à signer la convention.

CANTINE : suppression de la régie recettes.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Trésorier qui précise que le fonctionnement actuel de la régie cantine n'est pas normal et entraîne des dysfonctionnements.

Les redevables ont en effet la possibilité de payer en mairie et à la trésorerie ce qui provoque des erreurs au niveau des rappels et donc des mécontentements chez les redevables.

Monsieur le Maire propose que le recouvrement des repas cantine soit entièrement à la charge de la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'à compter du 1er octobre 2011, les paiements de la cantine se feront uniquement à la Trésorerie de Marigny.

TRESORERIE DE MARIGNY
 34 avenue du 13 juin 1944
 Tél : 02.33.55.15.10
 Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



Le service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Manche

139, rue Guillaume Fouace
 CS 12309 50 009 SAINT LÔ CE-
 DEX
 Tél. 02.33.77.89.00 Fax :
 02.33.57.07.07

<http://www.cdg50.fr/>

Mission facultative des Centres de Gestion, le service missions temporaires trouve son fondement dans un article de loi : « les Centres de Gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ».

Les agents ainsi recrutés sont appelés à assurer les missions suivantes :

→ Remplacement pour une absence ponctuelle (maladie, congés, formation...),

→ Recrutement pour faire face à une surcharge temporaire d'activité,

→ Recrutement sur un poste permanent qui n'a pu être pourvu par un fonctionnaire.

TITRE PAYABLE PAR INTERNET : TIPI .

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a mis en place un dispositif dénommé TIPI qui permet aux usagers des services publics de télépayer leurs factures. Depuis cette année ce dispositif est étendu à toutes les collectivités.

Ce service est facturé à la commune 0.10€ + 0.25% du montant de l'opération soit par

exemple pour une facture de 50€: 22.5 centimes (10c + 0.25%X50).

Le conseil municipal,

considérant que ce service répond à une demande de plus en plus forte des usagers,

décide d'adhérer au dispositif TIPI de la DGFIP pour le recouvrement des factures cantine et des factures d'eau.

BAIL DE LA CREPERIE : modification du loyer à la révision du bail.

Monsieur le Maire fait part de la demande de M et Mme BICHARD, exploitants du restaurant la Vieille Poêle qui sollicitent le renouvellement du bail à compter du 1^{er} mars 2012 et souhaitent agrandir en créant une terrasse couverte. Ils demandent en contrepartie une diminution du loyer.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe d'une réduction des loyers (100 € à répartir sur le loyer de la crêperie et celui du logement) qui serait appliquée au renouvellement du bail, sous réserve d'un engagement écrit de réaliser les travaux dans les 18 mois.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part de l'invitation de l'association des amis du Château de Montfort le 17 septembre pour une soirée champêtre.

- Monsieur Fabrice LEMAZURIER propose aux membres du conseil municipal d'assister à la réunion d'information concernant le SCOT du Pays saint-lois le 10 octobre à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Gilles.

- Monsieur Didier OZOUF informe de la réunion de la commission "accueil" le mardi 20/09 à

19h pour la préparation du prochain "Marignytiatives".

- Madame Madeleine GARDIE fait part de la remarque d'une administrée concernant la sécurité dans le centre-bourg et sollicitant la pose de ralentisseurs.

- Monsieur Didier OZOUF demande l'état d'avancement de l'IME : les permis de construire ont été accordés en août et septembre.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL :

attribution d'indemnité .

L'assemblée délibérante,

Considérant le changement de comptable du Trésor,

décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

- d'attribuer l'indemnité de conseil calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité à Monsieur R. LASRI, Receveur municipal à compter du 1^{er} mars 2011.

AIDE-CHAUFFAGE

Comme les années précédentes, le CCAS a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide avant le **18 novembre 2011**.

Les justificatifs de vos ressources à fournir :

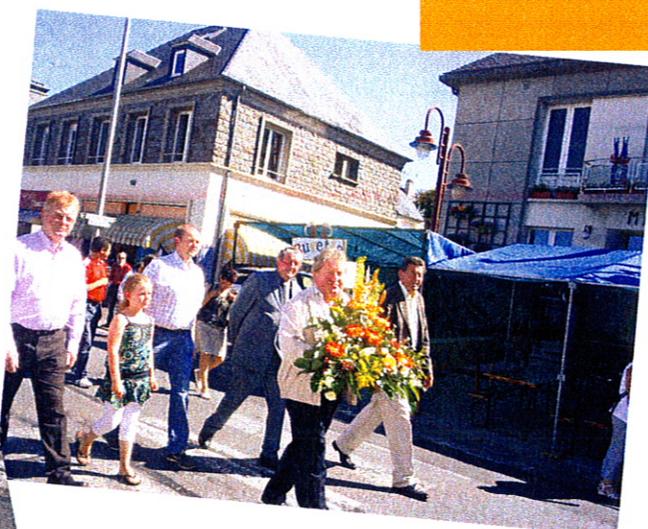
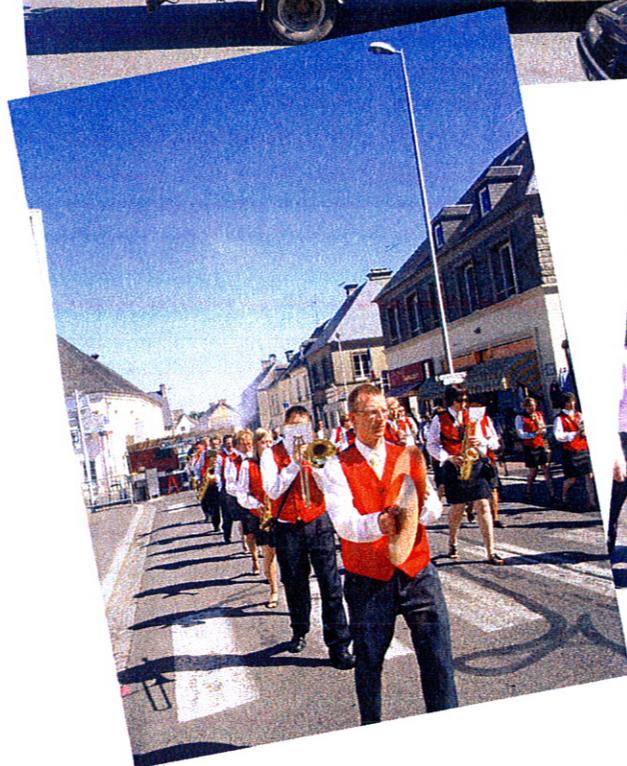
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Allocations diverses etc...
- Avis de non imposition 2010.



LA FÊTE SAINT-PIERRE 2011 EN PHOTOS...



Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)



Le comité des fêtes vous invite à son **assemblée générale** le **21 octobre 2011** à la salle des fêtes de Marigny à 20h30.

À l'ordre du jour :

- illuminations de la commune, repas de la Saint-Sylvestre, repas normand, rallye vélo du 1er mai, fête Saint-Pierre,
- rapport moral et financier de toute l'année,
- élection du nouveau Président.

Nous comptons sur votre présence, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans l'équipe.

Nous tenons également à remercier les commerçants, artisans et bénévoles pour leur participation au bon déroulement de la fête Saint-Pierre.

Pour tout renseignement :

Jean-Louis Leconte : 06.75.34.18.66
Ludivine Collibeaux : 02.33.05.78.40

MARIGNY JE T'AIME.

L'association Marigny Je T'aime vous invite à son **assemblée générale** le **vendredi 14 octobre 2011** à la salle des fêtes de Marigny à 20h30.



À l'ordre du jour :

- Bilan moral : plantations, travaux, randonnées, art floral, fleurissement, jardins des écoliers...
- Bilan financier.
- Projets 2012.

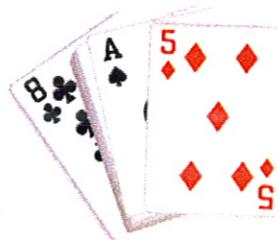
LE FIL D'ARGENT.

Le **repas des Anciens** organisé par le Fil d'Argent aura lieu **le dimanche 16 octobre** à 12 heures à la salle des fêtes de Marigny.

Les membres de l'association passeront pour les invitations. Les personnes qui pourraient être oubliées, peuvent se faire connaître auprès de Madame Madeleine Gardie : 02.33.55.19.91.

BELOTE.

Le club de l'Amitié organise un concours de belote le **samedi 9 novembre** à la salle des fêtes de Marigny.



Inscription sur place à 13h30.
Départ des jeux à 14h15.

Tarif: 10€/équipe

Réservations : 02.33.72.21.96 / 02.33.55.90.93

SAG : Secteur d'Action Gérontologique de la communauté de communes de Marigny.

ATELIER D'ACTIVATION CEREBRALE :

À l'initiative du SAG et des délégués MSA, des **ateliers d'activation cérébrale** ont été mis en place sur le territoire de Marigny, l'un à Marigny (13 personnes) et l'autre au Mesnil-Amey (15 personnes). Les séances démarrent le 27 septembre. **Un nouvel atelier est prévu au printemps 2012.** Vous pouvez vous inscrire dès maintenant.

ATELIERS INFORMATIQUE :

Pour ceux qui souhaitent suivre des **cours d'informatiques** (grand débutant, traitement de texte, internet, gestion des photos numériques...), la communauté de communes, en partenariat avec Manche Numérique, a mis en place des **ateliers encadrés par un professionnel.**

Vous pouvez vous inscrire auprès d'Edith VERNEUIL : 06.84.96.12.76 (30€ les 5 séances de 2 heures)

LES PIEDS DANS LE TAPIS :

Théâtre interactif le 28 octobre 2011 à 15 heures à la salle des fêtes d'Agneaux.
Inscriptions auprès de Pierrette ALLIX.
Places limitées.

LA MALADIE D'ALZHEIMER:

Lecture sur le thème le 21 octobre à 18 heures à Saint-Lô. Entrée libre.
Exposition photos du 22 au 28 octobre espace Patounas.

DUO NORMAND 2011 : 30 NATIONS A MARIGNY.



DES NOUVELLES DE BALIMAYA...

Le projet " Une Bibliothèque pour l'école de Silmiougou " est désormais dans sa phase finale. Les livres collectés au cours de l'année sont arrivés sur place le 20 Aout 2011. L'ouverture officielle est prévue pour le mois de novembre. La population de Silmiougou et l'association Balimaya adressent leurs sincères remerciements à tous ceux qui ont participé à ce projet.



La réception des colis.



Les futurs lecteurs autour de Désiré Tapsoba, marignais et président de l'association Balimaya